

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7742 SÉANCE DU 24 août 2026

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef
Carlo Gros-Louis	Chef
René «Wellie» Picard	Chef
Stéphane B. Picard	Chef
William Romain	Chef
Daniel Sioui	Chef
Yves Sioui	Chef
Maude St-Onge	Greffière

AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DU CONSEIL DE LA
NATION WENDAT DANS LE PROJET SOLAIRE À SAINTE-
CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

Attendu que, par la résolution #7700, adoptée lors de l’assemblée régulière tenue le 30 mars 2026 (« Résolution #7700 »), le Conseil de la Nation Wendat (« Conseil ») a confirmé sa participation à la soumission pour le projet de parc solaire d’une puissance envisagée de 20 MW à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (« Projet ») avec Innergex Énergie Renouvelable inc. (« Innergex ») et la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier (« MRC »), dans le cadre de l’appel d’offres A/O 2025-01 d’Hydro-Québec intitulé « Électricité produite à partir de source solaire photovoltaïque », et de signer l’entente de participation avec Innergex et la MRC relativement au Projet (« Entente de participation »);

Attendu que l’Entente de participation prévoit, advenant l’acceptation de la soumission par Hydro-Québec, la constitution éventuelle d’une entité juridique détenue à 98 % par Innergex, à 1 % par la MRC et à 1 % par le Conseil (« Entité »), sous réserve notamment de l’option dont bénéficie le Conseil lui permettant d’accroître sa participation dans le Projet jusqu’à un maximum de 25 % (« Option »);

Attendu que, par la Résolution #7700, le Conseil avait mandaté le directeur du Développement économique aux fins d’effectuer la vérification diligente prévue à l’Entente de participation (« Vérification diligente ») et à lui formuler ses recommandations, notamment quant à l’augmentation de la participation du Conseil dans l’Entité;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 27 août 2026 Résolution adoptée à l’unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE



EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7742 SÉANCE DU 24 août 2026

**AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DU CONSEIL DE LA
NATION WENDAT DANS LE PROJET SOLAIRE À SAINTE-
CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

Attendu que le sommaire de la Vérification diligente a été présenté au Conseil, ainsi que la recommandation d'exercer l'Option et d'augmenter la participation du Conseil dans le Projet à 25 %;

Attendu que, conformément à l'Entente de participation, le Conseil doit aviser par écrit Innergex et la MRC de son intention d'augmenter sa participation dans l'Entité;

Attendu qu'aux termes de la Résolution #7700, l'augmentation de la participation du Conseil dans le Projet doit être autorisée par résolution du Conseil.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef Yves Sioui, appuyé par le Chef Stéphane Picard, et **résolu** :

- **D'augmenter** à 25 % la participation du Conseil de la Nation Wendat (« **Conseil** ») dans les intérêts votants et économiques de la société de projet du parc solaire à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (« **Projet** ») à être constituée, conformément aux dispositions de l'entente de participation relative au Projet, advenant que la soumission pour le Projet soit retenue dans le cadre de l'Appel d'offres A/O 2025-01 d'Hydro-Québec (« **Décision** »);
- **D'autoriser** le directeur du Développement économique à informer par écrit Innergex Énergie Renouvelable inc. et la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier de la Décision en temps opportun;
- **D'autoriser** le directeur du Développement économique, en plus de tous les autres pouvoirs qui lui sont déjà accordés, à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil, tous les actes, documents et écrits, de même qu'à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à l'augmentation de la participation du Conseil et plus généralement à la présente résolution.

Page 2 de 2

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 27 août 2026 Résolution adoptée à l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE

MAUDE ST-ONGE

